

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 FEVRIER 2024

Réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal GUIOT, 1^{er} adjoint, à la Mairie.

Présents : Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Claudette CHARRIER
Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Jean-Pascal GUIOT, Rémy NEAU, Arnaud POIRAUT

Excusés/Pouvoirs : Charles BARRIBAUD, Carine BERNARD pouvoir à Sébastien BERGUER, Véronique GILBERT pouvoir à Jean-Pascal GUIOT

Date de la convocation : 1^{er} février 2024

Ordre du jour :

- Devis travaux « Maison Madeleine »
- devis pose de gouttières coté parking extérieur du Logis de la Forêt
- Questions diverses

Monsieur Jean-Pascal GUIOT a ouvert la séance à 19h et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER. Ce dernier demande à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour, les objets suivants :

- **Installation classée GAEC la Pressionnière**
- **DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) Année 2024**

Requête acceptée.

Approbation Procès-Verbal :

Monsieur Jean-Pascal GUIOT demande si le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024 soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, il propose de passer à son adoption.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• DEVIS TRAVAUX « MAISON MADELEINE »

Délibération : 005-09-02-2024

Lors de la précédente réunion les devis plomberie et électricité avaient été présentés à l'assemblée. Il avait été demandé d'apporter des modifications à ces derniers. Après réception des devis corrigés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Plomberie :

- **RETIENT** la SARL Moreau de Champdeniers pour un montant de 1 994.08€ HT soit 2 392.90€ TTC

Electricité :

- **RETIENT** l'entreprise Palluau de Secondigny pour un montant de 6 067.87€ HT soit 7 281.44€ TTC

La commission en charge des travaux préconise de mettre une porte à galandage pour l'accès aux toilettes :

- **RETENU** Gaylord Chalons de Xaintray : pour un montant de 60€ (auto-entreprise pas de TVA)

Les fournitures, pour les travaux effectués par Gaylord Chalons, seront prises auprès de Point P de Secondigny :

- fournitures placo et autres : 3 627.96€ HT soit 4 353.55€ TTC
- porte à galandage : 529.23€ HT soit 635.08€ TTC.

Réception de deux devis de l'entreprise Viaud d'Echiré pour le matériel Secours et Incendie :

- ◆ équipement de la salle en protection incendie : 290.20€ HT soit 348.24€ TTC
- ◆ réalisation d'un plan d'intervention secours pour un montant de 264.85€ HT soit 317.82€ TTC
- **VALIDATION** des devis est donnée par l'assemblée

Réception du devis peinture et revêtement de sol par La Maison de la Peinture de Parthenay, pour un montant de 4 018.06€ HT soit 4 821.67€ TTC

- **VALIDATION** des devis est donnée par l'assemblée

Un récapitulatif des entreprises retenues pour effectuer les travaux est donné à l'assemblée :

Electricité :

- Entreprise Palluau de Secondigny, montant de 6 067.87€ HT soit 7 281.44€ TTC

Maçonnerie :

- Entreprise SAS Bernard de le Retail : montant de 4 805.82€ HT soit 5 766.98€ TTC (aménagement entrée pour accès PMR)
- Entreprise SAS Bernard : montant de 4 609.43€ HT soit 5 531.32€ TTC (travaux de maçonnerie sur porte d'entrée et modification ouverture intérieure)

Menuiserie :

- Entreprise Bluteau d'Allonne : montant de 8 341.60€ HT soit 8 800.39€ TTC

Plaquiste et autres aménagements :

- Gaylord Chalons de Xaintray : montant 8 556.25€ (pose placo/rails/bandes),
- 60€ (pose porte à galandage) (auto entreprise pas de TVA)

Plomberie :

- Entreprise SARL Moreau de Champdeniers : montant de 1 994.08€ HT soit 2 392.90€ TTC

Zinguerie :

- Entreprise SARL Panouillot de Secondigny : montant de 1 944.41€ HT soit 2 333.29€ TTC

Fournitures :

- châssis/habillage/porte à galandage: achat à Point P de Secondigny : montant de 529.23€ HT soit 635.08€ TTC
- placo et autres : achat à Point P de Secondigny pour un montant de 3 627.96€ HT soit 4 353.55€ TTC

Secours et Incendie :

- Entreprise Viaud d'Echiré
 - ◆ Equipement de la salle en protection incendie : 290.20€ HT soit 348.24€ TTC
 - ◆ Réalisation d'un plan d'intervention secours pour un montant de 264.85€ HT soit 317.82€ TTC

Peinture/revêtement de sol :

- Maison de la peinture pour un montant de 4 018.06€ HT soit 4 821.67€ TTC

Le montant total des travaux s'élèvent à la somme de 45 109.76€ HT.

Toutes les dépenses relatives aux travaux seront imputées en investissement, opération 0130, article 2131 du budget primitif 2024.

L'appellation « Maison Madeleine » donnée jusqu'à présent n'est plus appropriée puisque l'aménagement de ce bâtiment est destiné essentiellement aux associations de la commune. Cette salle portera, désormais, le nom de « Salle des Associations ».

Voix : 10 « Pour »

• DEVIS POSE DE GOUTTIERES COTE PARKING EXTERIEUR DU LOGIS DE LA FORET

Délibération : 006-09-02-2024

La parole est donnée à Monsieur Neau qui est en charge du dossier. Le long du bâtiment du Logis de la Forêt, coté parking extérieur et le côté, le long du local chasse, il n'y a pas de gouttières pour récupérer les eaux de pluie. Pour pallier à l'humidité dont les murs sont imprégnés, il est nécessaire de procéder à la pose de gouttières. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise SARL Panouillot de Secondigny pour un montant de 1 925€ HT soit 2 310€ TTC

La dépense sera imputée en investissement, opération 0112, article 2131, du budget primitif 2024

Voix : 10 « Pour »

• **INSTALLATION CLASSEE GAEC LA PRESSIONNIERE**

Délibération : 007-09-02-2024

Jean-Pascal GUIOT expose à l'assemblée que par arrêté du 7 décembre 2023, une consultation au public sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC la Pressionnière, relative à l'augmentation à 280 vaches laitières et à la construction de bâtiments afin de regrouper tous les bovins, sur le site de la Pressionnière, commune de Fenioux, est ouverte depuis le lundi 8 janvier 2024 au 9 février 2024, inclus dans la mairie de Fenioux. Il est demandé au Conseil Municipal de le Retail de donner son avis sur cette demande d'enregistrement (avis au public affiché en mairie).

Après discussion, il est procédé au vote : 9 voix « Pour » - 1 « Abstention »

Délibération et certificat d'affichage seront adressés à la Préfecture de Niort, service de la coordination et du soutien interministériels-bureau de l'environnement.

Voix : 10 « Pour »

• **DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) ANNEE 2024**

Délibération : 008-09-02-2024

Jean-Pascal GUIOT demande à l'assemblée l'autorisation de déposer un dossier DETR, au titre de l'année 2024, pour les travaux de réhabilitation d'un local de stockage au Logis de la Forêt. L'estimatif des travaux s'élève à la somme de 45 109.76€ HT.

Prévision du plan de financement du projet :

- DETR (40%) : 18 043.90€
- Autofinancement : 27 065.86€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents s'engage à :

- **ETABLIR** et **DEPOSER** la demande de subvention
- **EFFECTUER** les travaux sous réserve de l'obtention de la subvention sollicitée
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces composant le dossier et, au à défaut, les adjoints

Voix : 10 « Pour »

QUESTIONS DIVERSES :

Déploiement de la Fibre Optique Orange – proposition d'emplacement Armoire : Monsieur Sébastien Berguer, en charge du dossier, présente à l'assemblée l'emplacement de l'armoire proposé par le chargé d'affaires du déploiement. Il est demandé à l'assemblée de valider :

- l'emplacement : impasse de l'Orée de la Forêt
- la couleur : verte

Les membres du Conseil émettent un avis favorable

Monsieur Sébastien Berguer a un rendez-vous le 8 mars à 14h avec le chargé d'affaires.

Prochaine réunion de conseil : Lundi 26 février 20h30 à la mairie

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Jean-Pascal GUIOT lève la séance à vingt heures

Le Président

Jean-Pascal GUIOT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD
Excusé

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD
Excusée/Pouvoir

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Véronique GILBERT
Excusée/Pouvoir

Rémy NEAU

Arnaud POIRAULT